

## RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE DU 10/11/2013

### LISTE DES PRÉSENTS :

LATHENE Jérôme (Secrétaire de séance, Président com. Sportive 03),  
LACORD Hervé (Président Com sport 63), POUJADE Bastien (membre),  
FERRIERE Philippe (membre), BIZET Sébastien (membre),  
LAURENT Renaud (Membre),  
POUJADE Bastien (Membre),  
BIZET Sébastien (Membre),  
DAUPHINOT Jacques (Président Com sport 15),  
LEBAS Hervé (CTS Auvergne),  
ARGILLIER Vincent (Président Com sport Auvergne)

### EXCUSES :

### ABSENTS :

NARCE Grégory (Président com. Sport 43),  
NARCE Jean Paul (Vice-Président du CRAN en charge des affaires sportives)

### Début de la réunion à 12H00.

Introduction par le président sur la nécessité de structurer notre action pour garantir que nos propositions soient « **suivies d'effets** ». Pour cela, Vincent invite la commission à suivre une présentation d'Hervé Lebas avec lequel il a échangé sur les propositions d'organisation

### • Intervention d'Hervé : « CAP SUR 2017 ».

Document ci-joint.

### Discussions qui suivent la présentation :

S.B. : Quels sont les buts d'une telle organisation ?

H.L. : Définir des groupes de travail par « collectifs » (niveau et/ou âge) pour créer des dynamiques afin d'élever le niveau global.

P.F. : Attention à la charge de travail sur les éducateurs (financier) – moyens donnés par le comité ?

V.A. : Si nous relevons le défi alors le comité doit s'engager sur les moyens :

- Sur l'accompagnement des compétitions et des stages
- Sur les travaux faits si nous nous y engageons (travaux sur les stages par exemple)

mais ces moyens doivent avoir une résonance réelle :

- Rapport **circonstancié** des stages et sélections suivis
- Travaux effectifs et mettre en place des politiques définies avec des comptes rendus

B.P. : Les projets doivent être pilotés par le Président de la commission sportive et par le CTS.

H. L. : Il faut travailler « logiquement » ; Des idées ont déjà été données.

V.A. considère que la commission sportive n'est pas la propriété de son Président et qu'il ne peut pas définir SEUL les politiques à mener tant sur le plan des stages que sur le reste. Il ne peut pas prendre de décisions qui ne seraient pas discutées en commission sportive et il s'y refuse.

Discussion animée sur la politique des stages :

H.L. relève la faiblesse du nombre de réponses à l'enquête sur les stages.

B.P. et S.B. relèvent que si peu de personnes ont répondu cela n'empêchait pas de mettre en place des stages pour ceux là au moins.

V.A. relève qu'à ce jour il n'a reçu aucun compte rendu de cette action. Il précise une nouvelle fois que si stage il doit y avoir, alors ce sera une décision collective de commission sportive et pas un travail personnel du président qui n'a pas mission pour cela et il ne le souhaite pas.

H.L. va proposer un cadre de travail pour soulager les charges de travail important que cela semble mettre en œuvre par le biais d'indemnisation mais insiste avec V.A. sur le travail qu'il doit y avoir derrière.

**VA. Met un point d'honneur à vouloir mettre en place des décisions sur les points urgents de l'ordre du jour :**

• **Proposition de stage :**

1. *Pour la Coupe de France des régions, stage sur 3 jours puis déplacement à la compétition sur 2 jours. Les remplaçants – 1 par équipe – viendront. Encadrants rémunérés.*

Modalités de la sélection :

Date de sélection : 20/04/13 (deux semaines avant la compétition). Une information (présélection) sera faite suite au IR 25m (période bassin de 25m) comme l'année dernière pour « animer » cette sélection.

Les règles de sélections :

Les sélections se feront sur la base des performances individuelles dans les nages concernées des compétitions. Les meilleures performances seront prises en compte pour la sélection avec les règles suivantes :

- Toutes les compétitions enregistrées par la FFN sur sa base de données nationales peuvent être prise en compte.
- Seules les performances en bassin de 50m seront prises en compte.
- A performance égale ou proche la priorité sera donnée à la performance la plus récente avec une attention particulière aux performances réalisées lors des championnats nationaux (notion de performance réalisée au bon moment : nageur sachant se préparer et répondre aux attentes).

2. *Stage pour les championnats de France minimes :*

Proposition à faire pour les dates : **09 au 16 juillet 2014.**

3. *Stage pour les championnats de France 16 ans et plus :*

Proposition à faire pour les dates : **16 au 22 juillet 2014.**

Open de France :

Attente pour la sélection – finaliste A des France Elites (critères fédé).

La commission sportive ne souhaite pas mettre en place de stage (mauvaise période).

4. *La commission valide l'idée d'un stage régional à Calleva du 5 au 12 mars. Une circulaire sera mise en place très prochainement.*

5. *Un stage « benjamin » à Belleville sera mis en place par H. Lebas du 5 au 12 mars.*

• **Proposition d'action sportive pour les nageurs « élites » de la région :**

1. *Open de France* :  
Attente pour la mise en place des sélections – (finaliste A des France Elites (critères fédé).  
La commission sportive ne souhaite pas mettre en place de stage (mauvaise période).
2. *Proposition d'un meeting extérieur* – meeting international sur début juin (3 premiers WE) pour les nageurs « listés espoirs ».

Ces deux actions regrouperont ainsi l'ensemble des nageurs « Elite » de la région. Par ailleurs et dans cette idée la commission se positionne favorablement sur une aide financière pour le déplacement en sélection nationale de Guillaume **Boscher** dans le cadre de l'eau ~~vive~~ **libre**

- **Proposition d'aménagement du programme régional :**

**Concernant les championnats régionaux ;** la règle de qualification sera la suivante :

*Les nageurs de série départementale et inférieure, pour se qualifier aux championnats régionaux hiver et été, doivent réaliser au moins une performance des grilles régionales lors des championnats départementaux. A partir de là, ils peuvent s'engager aux épreuves de leur choix et obligatoirement à l'épreuve ou, au moins, à une des épreuves, dans laquelle ils se sont qualifiés.*

*Pour les nageurs non qualifiés aux championnats régionaux hiver en 25 m, ils pourront se qualifier via les compétitions de références départementales (03-15-43-63) ainsi qu'au cours des meetings régionaux en 50 mètres.*

Fin de la réunion à 14h05